

La liberté de Jésus : un modèle pour une vie chrétienne authentique

Par Sylvie Paquette Lessard*

« La liberté de Jésus » : un sujet en apparence simple, voire simpliste ! Mais regardons-y à deux fois. Parler d'un comportement libre implique d'abord des faits connus ainsi que des points de repères, des normes, également bien connus, afin d'évaluer adéquatement cette liberté. Une telle mise en contexte entraîne, dans le cas de Jésus, une opération triplement hasardeuse.

Premièrement, pour peu qu'on ait lu les évangiles, on peut observer que Jésus s'est opposé aux usages de son temps, aux dirigeants religieux, bref, qu'il a fait preuve de liberté dans ses choix et ses actions. Pourtant nous savons bien que ces évangiles sont avant tout des témoignages de foi issus de communautés chrétiennes particulières. Ils ne sont pas un compte-rendu des activités de Jésus lors de sa vie sur terre, mais une interprétation à la lumière de la foi. Nous n'avons donc pas accès à l'homme de Nazareth d'une manière directe. Les évangiles sont des textes à décrypter si l'on veut prétendre y reconnaître une parole, un geste, une attitude de Jésus¹.

* L'auteure est présentement en rédaction de thèse de doctorat en études bibliques à l'Université de Montréal. Elle travaille sur la place des femmes disciples dans le mouvement de Jésus à partir de l'évangile de Luc. Une version plus élaborée de cet article avait été présentée dans le cadre du séminaire offert à l'automne 2003 à la Faculté de Théologie et de sciences des religions, à l'occasion de la venue d'Ivone Gebara.

¹ Un tel décryptage, visant à retrouver les traits et l'agir de Jésus, est le propos de la « Quête du Jésus de l'histoire ». Le présent article ne permettant pas de se lancer dans une reconstruction de la vie de Jésus ou dans une analyse d'historicité approfondie, je renvoie aux ouvrages suivants : J.P. MEIER, *A Marginal Jew. Rethinking the Historical Jesus*, 3 volumes, (The Anchor Bible Reference Library), New York, Doubleday, 1991-2001; G. LÜDEMANN, *Jesus after Two Thousand Years. What He Really Said and Did*, Amherst, Prometheus Books, 2001; D. MARGUERAT, E. NORELLI et J.-M. POFLET, dir., *Jésus de Nazareth. Nouvelles approches d'une énigme*, (Le

Deuxièmement, que savons-nous du judaïsme face auquel Jésus a exercé sa liberté ? En lisant le Nouveau Testament, on a souvent l'impression d'un judaïsme monolithique où scribes et pharisiens protègent leurs acquis et leur influence et s'opposent systématiquement à Jésus. Pourtant, on retrouvait plusieurs courants dans le judaïsme du 1^{er} siècle. Où se situait Jésus ? Qui s'opposait plus radicalement à lui ? Doit-on parler du judaïsme ou *des* judaïsmes ? Qu'en est-il au moment de la rédaction des évangiles et est-ce que cette situation colore la recension des rapports entre Jésus et les dirigeants religieux de son temps ?

Troisième problème : que savons-nous de la culture et des conventions sociales auxquelles Jésus aurait pu déroger ? Réalise-t-on à quel point la Palestine du 1^{er} siècle était une société différente de la nôtre, tant dans les rapports entre les personnes qu'en regard des normes sociales et des conventions ? Le présent article tentera de cerner quelque peu comment Jésus a exercé sa liberté en regard du ou des judaïsmes de son temps et par rapport aux normes sociales². Cela impliquera d'abord d'esquisser quelques traits de ces judaïsmes du 1^{er} siècle, ainsi que de l'organisation sociale au temps de Jésus. En guise de conclusion, nous verrons quel impact la liberté de Jésus devrait avoir sur la nôtre.

Monde de la Bible, 38), Genève, Labor et Fides, 1998. Pour un essai de reconstruction historique accessible et concis de la vie de Jésus, voir A. MYRE, « Jésus et son mouvement », dans O. MAINVILLE, dir., *Écrits et milieu du Nouveau Testament. Une Introduction*, (Sciences bibliques 7 – instruments), Montréal, Médiaspaul, 1999, p. 57-95.

² Je suis bien consciente que tenter de retrouver la vision de Jésus à travers les textes chrétiens est une entreprise toujours difficile, et quasi impossible dans le cadre d'un si court article. Je me contente ici de lancer quelques pistes de réflexion et de lecture.

La liberté de Jésus face aux judaïsmes de son temps

On retrouve différents courants dans le judaïsme du 1^{er} siècle³ : pharisiens, esséniens, sadducéens, groupes baptistes, etc. Tous ces groupes avaient une lecture de la Torah et des traditions comportant des particularités par rapport aux autres. Ainsi, les esséniens auraient vécu à l'écart et considéraient le Temple comme perverti et impur; les sadducéens se référaient uniquement à la Torah et se méfiaient des « nouveautés » amenées par les esséniens ou les pharisiens, notamment la croyance en la résurrection qu'ils rejetaient; les baptistes privilégiaient un geste de purification unique aux pratiques de pureté rituelle; les pharisiens, attachés à la Loi et à la tradition, multipliaient les pratiques rituelles et les règles pour s'assurer de demeurer purs. De plus, au sein même de chaque groupe, on observait des interprétations divergentes : l'exemple classique est celui des « écoles » de Shammaï (plus rigoriste) et Hillel (plus laxiste) au sein du groupe des pharisiens.

Outre ces diverses tendances au sein du judaïsme, les références doctrinales étaient elles-mêmes fluctuantes⁴. Ainsi, il y avait différentes versions de la Torah en circulation au temps de Jésus : le texte proto-massorétique, probablement de source pharisienne; le pentateuque samaritain, comportant pas moins de 6000 variantes par rapport au texte massorétique; la source hébraïque de la Septante, laquelle différait aussi beaucoup du texte massorétique. Le texte « écrit » comportant différentes versions, il en découlait donc différentes compréhensions. On peut aisément imaginer que la Torah orale, ou Tradition des Anciens, soit encore plus diversifiée, à la fois dans le libellé et l'interprétation. Mise par écrit seulement au 2^{ème} siècle de notre ère, cette dernière se transmet encore oralement au temps de

³ Pour un bon survol, voir C. PERROT, « La pluralité théologique du judaïsme au 1^{er} siècle de notre ère », dans D. MARGUERAT, E. NORELLI et J. - M. POFFET, dir., *Jésus de Nazareth*, p. 157-176.

⁴ Pour plus de précisions, voir J. P. MEIER, « The Historical Jesus and the Historical Law: Some Problems within the Problem », *Catholic Biblical Quarterly* 65 (2003), p. 52-79.

Jésus, de maître à disciple, ainsi qu'à la synagogue. Qui plus est, la « Tradition des Anciens » a aussi évolué au fil du temps et des circonstances⁵ : à quoi se réfère-t-on alors, lorsque les opposants de Jésus évoquent cette Tradition pour le confronter ? Pour ajouter encore à la confusion, des pratiques issues de la Tradition, comme la fréquentation de la synagogue lors du sabbat, ont été graduellement assimilées à la Torah écrite, voire même au décalogue⁶. Toutes les observations qui précèdent amènent à un constat : selon les groupes et les tendances, l'interprétation de la Torah écrite et orale pouvait varier. Mais un fait demeure : les traditions, écrites ou orales, étaient des lunettes à travers lesquelles tout Juif lisait, entendait et comprenait la Loi. Cela est vrai aussi de Jésus. Demeure le problème quasi insoluble d'identifier quelles traditions interprétatives ce dernier présuppose, rejette ou épouse : la tradition pharisienne, au sein de laquelle les écoles sont multiples (pensons à celles, plus connues, de Shammaï ou Hillel); le courant essénien; la théologie des mouvements baptistes, etc... D'où la difficulté de mesurer l'ampleur de sa liberté face à la Loi et la Tradition. C'est néanmoins ce que je tenterai brièvement de faire, en utilisant comme référent juif ce que les textes évangéliques en disent, faute d'espace pour une analyse plus élaborée. Mais la lectrice ou le lecteur devra garder en tête qu'on ne touche là qu'un portrait du judaïsme, à la fois partiel et certainement déformé par la vision des évangélistes⁷.

⁵ Par exemple, lors des périodes exilique et perse, il est interdit de se battre le jour du sabbat. Suite à un massacre lors de la révolte maccabéenne, Mattathias déclare que l'on peut se défendre le jour du sabbat : la tradition orale vient donc d'évoluer pour s'adapter aux circonstances.

⁶ On retrouve ce glissement dans le Pseudo-Philon, *Antiquités Bibliques* (L.A.B. 11,8). Même Josèphe (*Guerre Juive* 2.14.5 # 289 ; *Antiquités Juives* 16.1.4 #43) et Philon (*The Specialibus Legibus* 2.15 #60-64 entre autres) affirment que Moïse a commandé *dans la Loi écrite* que les Juifs devaient étudier la Torah et/ou aller à la synagogue le jour du sabbat. Cela est d'autant plus étonnant que les synagogues sont apparues, de manière embryonnaire, beaucoup plus tardivement, possiblement lors de l'exil à Babylone.

⁷ Pour une histoire de la réception des traditions sur la Loi dans les trois synoptiques, on consultera avec profit F. VOUGA, *Jésus et la Loi selon la tradition synoptique*, (Le monde de la Bible), Genève, Labor et Fides, 1988.

LA LIBERTÉ DE JÉSUS...

*La liberté de Jésus : une éthique entre radicalisme et assouplissement*⁸

Jésus est déroutant. Parfois, il semble faire fi des recommandations de la Torah, mais en d'autres circonstances, il semble plus exigeant que la Loi elle-même. Un regard superficiel pourrait amener à la conclusion que Jésus se soumet à la Loi écrite, la Torah, mais qu'il conteste la tradition orale des Anciens. Certains passages bibliques semblent justifier une telle opinion : « Pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au nom de votre tradition ? » (Mt 15, 3 // Mc 7, 8). Une telle conclusion serait pourtant une simplification à outrance. Voyons d'abord des exemples où Jésus intensifie les normes de la Loi.

Le premier commandement, l'amour de Dieu (Dt 6, 5), et son corollaire, l'amour du prochain (Lv 19, 18), sont radicalisés par Jésus : ainsi, il faut de surcroît aimer son ennemi (Mt 5, 43-48 et par.), l'étranger (Lc 10, 25-37), le pécheur (Lc 7, 36-50). La prohibition du meurtre et de l'adultère sont intensifiées en s'étendant à la colère et à la convoitise (Mt 5, 21-22.27-28). La loi du talion est remplacée par une éthique où l'amour et la compassion l'emportent sur la réparation de l'offense (Mt 5, 38-42). Le droit des hommes de répudier leur femme est confronté à l'intention de Dieu dans la Genèse, laquelle valorisait l'amour entre l'homme et la femme (Mt 19, 1-9). On voit dans ces exemples que Jésus propose une éthique qui transcende le libellé de la Torah, en extirpe l'intention originelle et la déploie pour en

⁸ Cette section est inspirée de P. GUILLEMETTE, « Jésus et la loi chez les synoptiques », dans L. AUDET *et al.*, *Après Jésus. Autorité et liberté dans le peuple de Dieu*, (Héritage et projet 21), Montréal, Fides, 1977, p. 73-95; C. PERROT, « Jésus, le Temple et la Loi », dans *Jésus et l'histoire*, Paris, Desclée, 1979, p. 137-166; mais surtout de G. THEISSEN et A. MERZ, « Jesus as Teacher : The Ethic of Jesus » dans *The Historical Jesus. A Comprehensive Guide*, Minneapolis, Fortress, 1998, p. 347-403. Le titre de la présente section est d'ailleurs partiellement emprunté à un sous-titre de ce chapitre : « The relationship between intensification of norms and relaxation of norms in the ethic of Jesus. » (p. 370)

exposer toutes les ramifications, l'amenant ainsi au bout de sa signification. L'intensification de la Loi par Jésus suscite le déploiement d'une éthique universelle puisqu'elle met en exergue des valeurs humaines partagées par les peuples environnants, mais que les Juifs sont appelés à mettre en œuvre de manière exemplaire au sein des nations. Cependant, cette intensification n'est pas le tout de la position et de l'agir de Jésus.

On remarque en effet dans son attitude un assouplissement en regard des commandements rituels qui passent au second plan, particulièrement lorsque ceux-ci s'avèrent en tension avec le bien-être de l'humain. À cet égard, les exemples foisonnent : ainsi, la justice et la miséricorde sont plus importantes que de payer la dîme sur les épices (Mt 23, 23); le secours aux parents importe plus que l'offrande sacrée (Mt 15, 5-6); la réconciliation a préséance sur le culte sacrificiel (Mt 5, 23-24); les règles de pureté sont relativisées par Jésus au profit d'une plus grande rigueur éthique, notamment en regard de l'honnêteté et de la pureté du cœur (Mt 23, 25-31; Mc 7, 15-23). Mais d'autres exemples sont encore plus percutants. Ainsi, son attitude face au sabbat : celui-ci est fait pour l'humain, pour son bien-être, et non l'inverse. Cela explique qu'on puisse arracher des épis le jour du sabbat pour apaiser sa faim (Mc 2,23-28 et par.). Cela justifie aussi les très nombreuses guérisons accomplies justement ce jour-là, puisque c'est un moment privilégié pour faire le bien, pour sauver une vie, plutôt que de la laisser se perdre (Lc 6,1-16 et par.; Lc 13, 10-17; 14, 1-6; Jn 5, 1-18; Mc 1, 21-28; etc...). Jésus transgresse donc ici un commandement rituel, le repos du sabbat, qui risquerait, tel qu'il est appliqué, d'asservir l'humain plutôt que de le libérer.

Il fait également éclater les barrières entre purs et impurs, entre les « bons Juifs » et ceux auxquels on ne se mêlait pas, par crainte de devenir impur à leur contact : les païens, les pécheurs, les collecteurs d'impôts. C'est ainsi que Jésus opère des guérisons dans des familles d'étrangers (Mt 8, 5-13 et par.), qu'il

LA LIBERTÉ DE JÉSUS...

s'invite chez Zachée (Lc19, 1-10) et Lévi (Mc 2, 13-17 et par.), appelant même ce dernier à devenir un des Douze. Son accueil des pécheurs dérange aussi autour de lui (Lc 7, 36-50; Jn 8, 1-11). Mais pour Jésus, l'être humain est toujours plus que son péché et tous ont le droit d'être traités avec dignité, même si cela contrevient à des normes à caractère rituel.

De ces divers constats, peut-on dégager une ligne de conduite éthique de la part de Jésus ? Sa liberté en regard du ou des judaïsmes de son temps est-elle arbitraire, aléatoire, ou peut-on y distinguer une intention précise ? Je crois que Jésus devait rarement faire les choses par caprice. C'est plutôt, me semble-t-il, sa compréhension de la volonté divine qui devait dicter sa conduite et guider l'exercice de sa liberté⁹. Comment donc intégrer de manière cohérente, à la fois son intensification de certaines normes du judaïsme, et son laxisme en regard d'autres règles ? Theissen et Merz ont tenté d'expliquer cette apparente ambivalence, une explication qui me semble fort valable. C'est ainsi que, d'après eux, l'attitude de Jésus comporte une intensification des normes éthiques de la Torah, particulièrement en regard du commandement de l'amour et de tout ce qui en découle, tendant ainsi vers une éthique universelle; mais par ailleurs, Jésus relativise plusieurs normes rituelles (règles de pureté, repos du sabbat, règles alimentaires) qui séparent les « bons » Juifs, à la fois des marginaux dont la pureté est mise en cause pour diverses raisons, et à la fois du paganisme environnant, et ce, dans le but de ménager un accès au sacré, un

⁹ Comme autre facteur, il ne faut pas oublier non plus le fait que Jésus soit, d'abord et avant tout, un Juif *Galiléen*, ce qui influait certainement sur sa manière de vivre et de comprendre les judaïsmes de son temps. Peut-être se hérissait-il contre la centralisation dogmatique en regard de la Loi, notamment de la part des autorités du Temple. Bien que je ne puisse aborder la question ici, l'étude des traditions sur la Galilée, encore peu répandue, pourrait offrir des clés de lecture intéressantes quant à l'attitude de Jésus. À cet égard, on peut consulter R. HORSLEY, *Galilee : history, politics, people*, Valley Forge, Trinity Press International, 1995 ; aussi, du même auteur, *Archaeology, history and society in Galilee : the social context of Jesus and the rabbis*, Valley Forge, Trinity Press International, 1996.

rapport à Dieu, pour tout être humain qui le désire¹⁰. En proposant à ceux et celles qui se réclament de lui un comportement admis par l'ensemble des peuples environnants mais régi par un amour du prochain vécu de manière exemplaire, Jésus fait des siens un modèle pour tous. Il sauvegarde leur identité juive tout en la faisant se distinguer au milieu des nations... et même face aux autres Juifs, voire aux dirigeants religieux du peuple. Mais par ailleurs, Jésus prend aussi soin de relativiser toutes les règles culturelles qui divisent et excluent du rapport à Dieu les femmes et les hommes de bonne volonté à cause de la race, du genre, du statut social, de la condition de pécheur. Le Fils de l'Homme n'est-il pas venu « chercher et sauver ce qui était perdu » ? (Lc 19, 10)

La liberté de Jésus face aux conventions sociales

La société méditerranéenne du 1^{er} siècle est très différente de la nôtre et il importe d'en circonscrire quelques caractéristiques si on veut l'examiner dans ses propres termes¹¹. C'est ainsi qu'elle est à la fois hiérarchisée et cloisonnée. On y trouve des gens de classe sociale supérieure (aristocrates, élite religieuse, haut-fonctionnaires, juges, collecteurs d'impôts, etc...) et inférieure (artisans, commerçants, fermiers, travailleurs journaliers,

¹⁰ THEISSEN et MERZ, « Jesus as Teacher... », p. 361. On peut à juste titre se demander si l'ouverture aux païens était dans l'optique de Jésus. Même si le concept est une « création » chrétienne, il me semble qu'il doit prendre racine dans l'esprit qui animait l'action du Jésus de l'histoire.

¹¹ Il est du ressort de l'approche socio-critique de la Bible d'étudier les dynamiques sociales de la société au temps de Jésus, son organisation, les valeurs et les modes de pensée animant les individus qui la composent. Pour un bon survol des principaux modèles sociologiques utiles à l'étude du Nouveau Testament, voir B. J. MALINA, *The New Testament World. Insights from Cultural Anthropology*, Atlanta, John Knox, 1981. Pour l'application de ces modèles, et de plusieurs autres, au corpus de Luc-Actes, voir J. H. NEYREY, dir., *The Social World of Luke-Acts. Models for Interpretation*, Peabody, Hendrickson, 1991. Pour l'histoire sociale de cette époque, en lien avec l'émergence du christianisme, voir E. W. STEGEMANN et W. STEGEMANN, *The Jesus Movement. A Social History of its First Century*, Minneapolis, Fortress 1999 (1995).

LA LIBERTÉ DE JÉSUS...

pêcheurs, bergers, mais aussi veuves, orphelins, prostituées, mendiants, etc...) et les deux catégories de personnes n'ont entre elles que des rapports utilitaires. Les amis appartiennent au même groupe social et les mariages se contractent dans le même milieu, voire au sein des familles élargies. Même la construction des villes reflète ce cloisonnement alors que les quartiers se répartissent selon les classes et les métiers, l'élite occupant le centre urbain. Ceux qui ne font pas partie de cette élite sont au service des riches, comme pourvoyeurs de biens et de services. Qui plus est, les différents quartiers sont séparés par des murs et les portes sont fermées et gardées la nuit afin d'éviter les rapports entre gens de différents milieux. Cette territorialité humaine dépersonnalise les relations entre les individus de statut différent tout en solidifiant les rapports au sein d'un même groupe. Une autre dynamique peut aussi contribuer à stratifier davantage les relations entre les personnes : le système patronage-clientèle. Les riches offrent un « patronage » à des inférieurs sociaux. Celui-ci peut prendre la forme de dons d'argent, d'emploi, de protection physique, d'assistance juridique, etc... Les « clients », pour leur part, s'engagent à mousser la bonne réputation de leur « patron », prennent publiquement sa défense, refusent de témoigner contre lui, le soutiennent s'il brigue un poste dans l'administration publique, etc... Ce système d'obligations hiérarchise davantage les rapports, obligeant à une stricte réciprocité et éliminant la gratuité dans les relations interpersonnelles.

Dans une société ainsi structurée, Jésus transgresse toutes les règles régissant les rapports entre individus puisqu'il mange à la fois chez les pharisiens (Lc 7, 36; 14, 1) et les collecteurs d'impôts (Lc 19, 5; Mt 9, 9-10). Il annonce son message aux riches (Mc 10, 17-27 et par.) comme aux pauvres (Mc 8, 1-2), aux prostituées (Lc 7, 37-39.50) comme aux bien-pensants (Mc 7, 1-16; Lc 10, 25-28); il ranime autant le fils d'une pauvre veuve (Lc 7, 11-17) que la fille d'un chef de synagogue (Mc 5, 21-24.35-43 et par.). De fait, on lui reproche à maintes reprises sa convivialité avec les pauvres et les exclus (Mt 9, 10-11; Lc 15,

1-2). Mais Jésus ne semble pas lié par les conventions de son temps. Ce qui importe pour lui, c'est d'accueillir toute personne dans son désir de conversion, selon son cœur et non son statut. Il le fait aussi dans une attitude de gratuité qui transcende la stricte logique de la réciprocité. Il n'agit pas comme un « patron » de son temps, exigeant une compensation pour service rendu. Ce faisant, il brise le cercle sans fin de la stricte rétribution qui asservissait indéfiniment les obligés à leurs bienfaiteurs. Dans son commentaire de l'évangile de Luc, J. B. Green affirme que l'action thaumaturgique de Jésus libère les personnes de tous leurs maux, y compris « ...from evil... of the never-ending cycle of gifts leading to obligations¹². » Jésus fait ainsi preuve, à maints égards, d'une totale liberté face aux barrières socio-économiques de son temps.

Mais cette liberté en regard des clivages de classes et de richesses se double d'une liberté toute aussi grande en regard des barrières de genre. La situation de la femme dans cette société du 1^{er} siècle en est une de dépendance face à l'homme auquel elle appartient et sa vie semble évoluer dans un monde parallèle à celui de l'homme. Ce dernier œuvre dans la sphère publique de la société (travail, administration de la cité et du culte) alors que la femme œuvre dans la sphère privée (mise au monde et éducation des enfants, cuisine, ménage, couture). Cette séparation du monde des femmes et de celui des hommes ne signifie pas la réclusion des femmes, mais simplement qu'elles ne sont pas sensées quitter la maison sans raison valable associée à leur rôle au foyer et dans la société. D'ailleurs, les textes bibliques nous montrent bien qu'on trouve des femmes dans les lieux publics puisque Jésus en rencontre. Mais ce qui est inhabituel, c'est qu'il ait des rapports avec elles, puisqu'une femme ne doit jamais adresser la parole à un homme qui n'est ni son mari, ni son père, ni un proche parent. Lorsqu'elle déroge à cette règle, son inconduite, réelle ou supposée, amène le déshonneur sur elle ainsi que sur l'homme auquel elle appartient.

¹² J. B. GREEN, *The Gospel of Luke*, (The New International Commentary on the New Testament), Grand Rapids, Eerdmans, 1997, p. 319.

LA LIBERTÉ DE JÉSUS...

La barrière de genre est donc omniprésente dans un tel type de société¹³.

Jésus, par ses paroles et ses actes, contrevient à ce clivage social entre hommes et femmes. Il réclame pour elles une qualité de vie, une dignité égale à celle dont jouissent les hommes. C'est ainsi qu'il guérit des femmes pour qu'elles soient réintégrées dans la communauté (Lc 8, 43-48 et par.; 13, 10-17; et bien d'autres); il accueille et pardonne à d'autres ayant mauvaise réputation (Lc 7, 36-50), allant même jusqu'à les défendre publiquement (Jn 8, 1-11); il les cite en exemple (Mc 12, 41-44); il se laisse interpeller par elles comme dans le cas de la cananéenne (Mt 15, 21-28 et par.); il en compte comme amies, notamment Marthe et Marie (Lc 10, 38-42; Jn 11, 1-43; 12, 1-3). Mais rien n'est aussi éloquent que le fait qu'il en accepte dans son mouvement itinérant. En effet, des femmes voyagent avec Jésus et les Douze dès la Galilée (Lc 8, 1-3; Mc 15, 40-41 et par.) et deviendront même les premières témoins de la résurrection (Mt 28, 1-10 et par.). En agissant ainsi, Jésus risque sa réputation et celle de son groupe; il met en jeu son honneur en brisant la barrière de l'espace symbolique entre le monde des hommes et celui des femmes. Mais pour lui, il semble que l'égalité des femmes et des hommes ait préséance sur les usages sociaux. Ce faisant, Jésus n'invente rien qui ne soit dans la Torah, mais il prend au sérieux Gn 1, 27, contestant ainsi à la fois sa culture et la Tradition des Anciens.

On voit donc que, tant en regard des barrières culturelles, socio-économiques que du clivage entre les genres, Jésus fait preuve d'une immense liberté. On constate qu'à ses yeux, l'intégralité de la personne est prioritaire par rapport aux conventions.

¹³ L'espace ne permet pas ici de nuancer plus avant mais il faut noter que, selon les régions de l'Empire romain où elles habitent, et surtout selon leur statut social, les femmes peuvent parfois bénéficier de plus de liberté d'action ou de pouvoir que ce qui est esquissé ici. Mais elles ne sont que rarement libres ou autonomes, et certainement pas comme nous l'entendons aujourd'hui.

**En guise de conclusion :
notre liberté interpellée par celle de Jésus**

Jésus s'est comporté en homme libre. Il n'a pas revendiqué sa liberté, il ne l'a pas défendue : il a été libre, tout simplement. Mais en même temps, on retrouve souvent sur ses lèvres un « il faut » (*dei*), où Jésus affirme qu'il lui faut faire la volonté du Père (Mt 16, 21 et par.; Lc 2, 49; 4, 43; 13, 33; 17, 25; 19, 5; 22, 37; Jn 3, 14). Ce « il faut » est le secret de sa liberté, c'est la nécessité intérieure qui l'habite et qui lui vient du Père. C'est elle qui lui fait poser des gestes, affirmer sa liberté face à la Loi, la Tradition et la culture, pour ultimement affronter la mort. Il est à la fois le « Je suis » et « Je ne fais rien de moi-même ». Sa liberté n'est donc pas libertinage, mais elle est liée à la volonté du Père. C'est cette même liberté qui lui fait réinterpréter le commandement central de la Torah, l'amour de Dieu et du prochain, et étendre cette conception du prochain aux étrangers, aux ennemis, aux exclus. On peut donc affirmer que l'éthique de Jésus est typiquement juive : elle réside dans la Torah, mais une Torah réinterprétée librement, distinguant la lettre et l'esprit de la Loi, ce qui est important (l'amour) et ce qui est accessoire (les normes de pureté, le respect du sabbat, etc...). Au lieu d'un code de lois donnant une liste d'obligations et d'interdits, Jésus offre un programme de vie, le Sermon sur la montagne (Mt 5,1 - 7,29), un chemin ouvert qui trace un parcours d'amour du prochain dont on n'a jamais fini de faire le tour.

On voit donc que la liberté de Jésus n'a rien à voir avec la facilité. Elle vise plutôt la libération intégrale des êtres humains et cherche à générer la vie. Cela me semble un critère de discernement : ce qui génère la vie, plutôt que de l'éteindre, est dans la lignée éthique de la liberté de Jésus. Et une telle éthique se doit d'être en dialogue constant avec la vie concrète des personnes. Dans une éthique de liberté à la manière de Jésus, les situations ne sont jamais réglées une fois pour toutes. Il n'y a pas de recette, pas de catalogue intemporel, si vénérable soit-il, qui soit valable en toutes circonstances. Il y a le chemin ouvert et

LA LIBERTÉ DE JÉSUS...

sans fin de l'exigence évangélique, la conscience et le discernement, tous des dons de Dieu à l'humanité.

Ceux et celles qui veulent véritablement suivre Jésus sont, paradoxalement, *obligés à la liberté*. Être chrétien, chrétienne, c'est être un sujet libre. Mais cela ne s'apprend pas du jour au lendemain, même avec Jésus pour modèle. Je conclurai en reprenant une phrase de la théologienne Ivone Gebara, prononcée le 9 septembre 2003 à l'Université de Montréal, dans le cadre d'un séminaire où elle était professeure invitée : « Pour être libre, il faut apprendre à l'être ».

Jésus a-t-il fait preuve de liberté face aux usages de son temps, et si oui, comment ? Après avoir esquissé quelques traits des diverses tendances du judaïsme au premier siècle, ainsi que de l'organisation sociale de l'époque, le présent article tentera de cerner comment Jésus a exercé sa liberté et selon quelles balises éthiques. En guise de conclusion, nous verrons quel impact la liberté de Jésus pourrait avoir sur la nôtre.

Did Jesus exercise his freedom with regard to the social customs of his time, and if so, how? After a brief sketch of various trends in first-century Judaism, and of the social organizations of the time, the present article will try to identify how Jesus did exercise freedom and under which ethical markers. In conclusion, we will see ways in which Jesus' freedom might positively influence our own.

